



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D001

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Aix-Noulette - Parc d'Activités des Jardins de l'Artois : cession d'un terrain pour le transfert de l'ESAT d'Hersin-Coupigny

L'EPDAHAA (Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie) gère une trentaine de structures intervenant dans la prise en charge du handicap et l'insertion sociale à l'échelle du Pas-de-Calais parmi lesquelles un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) implanté à Hersin-Coupigny.

Ce dernier accueille 94 travailleurs en situation de handicap qui exercent des activités dans des domaines très variés : menuiserie, entretien d'espaces verts, conditionnement, couture, blanchisserie, poly-bâti et entretien de locaux.

L'établissement qui emploie également une vingtaine de professionnels (ETP) relevant de la fonction publique hospitalière nécessite aujourd'hui un agrandissement et une mise aux normes qui s'avèrent impossible in situ.

Le principe de la construction de nouveaux locaux ayant été validé en conseil d'administration en avril 2015 et confirmé par délibération du 27 avril 2017, l'EPDAHAA sollicite l'acquisition d'un terrain de 21 350 m² environ du Parc d'Activités des Jardins de l'Artois à Aix-Noulette afin d'y transférer l'ESAT.

Le choix de ce foncier répond à plusieurs exigences : commune desservie par les transports en commun afin de favoriser au mieux l'autonomie des travailleurs, proximité de leurs lieux de résidence (foyer « La Résidence » à Sains-en-Gohelle, par exemple) et circuits de ramassage existants, accessibilité routière et autoroutière.

6 500 m² de locaux divers (administratifs et sociaux, ateliers, garage, cuisine, ...) devraient être construits sur cette emprise dans un premier temps, cette dernière permettant d'envisager, sereinement, une extension de la capacité d'accueil de l'ESAT à 110 voire 120 travailleurs à l'avenir.

La vente pourrait être consentie moyennant le prix de 17,52 €/m² HT (tarif en vigueur en 2017 lors des premiers échanges avec la structure), tous frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de France Domaine référencé 2019-019V0243 en date du 21 février.2019,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Aix-Noulette en date du 12 mars 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Alain LEFEBVRE, président de la structure ne prend pas part au vote)

Autorise le Président à signer, avec l'EPDAHAA, sis 1 rue de l'Abbé Halluin à Arras (62 000), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 21 350 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AE n^{os} 367p, 368, 374p, 394, 397, 428, 429p, 431p, 434, 435p, et 436p au cadastre de la commune de Aix-Noulette.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 17,52 €/m² HT correspondant au prix de vente des terrains industriels pratiqué par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en 2017.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D002

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Bully-les-Mines - Parc d'Activités Quadraparc : cession d'un terrain pour le transfert/développement de la société Krivoff

La SARL KRIVOFF est spécialisée dans la vente de pièces automobiles et l'entretien/réparation de véhicules légers et utilitaires toutes marques. Créée en 2009 et reprise en 2015 par l'actuel dirigeant, Monsieur Sylvain KRIVOFF, elle emploie 4 salariés en CDI ETP.

Afin de créer un véritable « pôle automobile », Monsieur KRIVOFF souhaite aujourd'hui développer une activité de carrosserie, voire un contrôle technique à plus long terme.

Actuellement en location ZAL du Minopole à Bully-les-Mines, il sollicite l'acquisition d'un terrain de 3 880 m² environ de Quadraparc afin d'y transférer ses activités et de mener à bien ce projet qui pourrait générer la création de 5 emplois à terme.

Monsieur KRIVOFF projette de construire un premier bâtiment de 1 000 m² environ avec comptoir de vente, atelier, bureaux et locaux sociaux. Cette construction pourrait être complétée d'un second atelier, à terme, si la législation lui permet de développer un contrôle technique.

En application de la délibération du 22 décembre 2006 relative aux prix du foncier à vocation économique, le tarif applicable aux cessions au profit d'activités commerciales était en 2018, date des premiers contacts avec la société, de 47,67 €/m² HT.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seraient à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la France Domaine référencé 2019-186V0251 en date du 19 février 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer, avec la SARL KRIVOFF, sise 61 rue du 18 novembre 1869 à Bully-les-Mines (62160), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant mise à disposition anticipée du bien ainsi que l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 3 880 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AO n° 107p au cadastre de la commune de Bully-les-Mines et tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 47,67 €/m² HT, tous frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D003

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Harnes - Extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois Acquisition de parcelles agricoles libres d'occupation

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure une veille foncière au droit de ses périmètres opérationnels. C'est le cas pour le périmètre d'extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois à Harnes.

Les discussions menées dans ce secteur ouvrent aujourd'hui la possibilité, pour l'établissement intercommunal, de se porter acquéreur de deux parcelles agricoles libres d'occupation, propriété des consorts TESTELIN.

Les biens, référencés section AO n° 340 et AR n° 239 au cadastre de la ville de Harnes représentent une surface de 6 946 m². L'évaluation domaniale porte la valeur de ces terrains à 4,18 € / m².

Il y aurait donc lieu d'autoriser la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à acquérir les terrains susvisés.

Vu l'avis de France Domaine référencé 2018-413V0030 en date du 25 janvier 2018, fixant la valeur vénale des biens à 4,18 € / m²,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer, avec les personnes physiques reprises en annexe, l'acte d'acquisition des parcelles cadastrées section AO n° 340 et AR n° 239 à Harnes.

L'acquisition interviendra moyennant l'évaluation domaniale, soit 4,18 € / m², tous frais (Notaire, Géomètre, etc...) à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 33 000 € sont prévus sur l'AP votée en 2018 sur l'imputation : Action Economique/MACQ-TERAE/17D09774/8161.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D004

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Harnes - Extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois - Acquisition de parcelles agricoles libres d'occupation auprès des consorts WILLEFERT - Délibération modificative

Le Bureau Communautaire du 22 mai 2018 a autorisé l'établissement intercommunal à acquérir, auprès des consorts WILLEFERT, deux parcelles agricoles libres d'occupation localisées au sein du périmètre d'extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois à Harnes.

Il apparaît que, pour l'une des parcelles, référencée section AR n° 316 au cadastre de la Ville de Harnes, un indivisaire n'est pas identifié. Il est donc nécessaire d'apporter une modification à la résolution initiale (délibération 1 du 22 mai 2018) afin de permettre l'acquisition.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Dit que le tableau parcellaire et financier repris en annexe annule et remplace le tableau figurant en annexe de la délibération n° 1 du 22 mai 2018.

Les autres dispositions de la délibération n° 1 du 22 mai 2018 restent inchangées.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € sont prévus sur l'AP votée en 2018 sur l'imputation : Action économique/MACQ-TERAE/17D09774/8161

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D005

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Wingles - ZAL du Pronet : cession d'un terrain au profit de la SCI AMA

Par délibération du 28 juin 2016, la CALL avait autorisé la vente d'un foncier de 1 619 m² environ de la ZAL du Pronet à Wingles au profit de la société ECO MAT, installée sur un terrain voisin.

Il s'agissait de permettre au gérant, Monsieur Essaïd AIT RAHOU, d'y construire un hangar pour le remisage de ses véhicules de livraison et de se diversifier en développant une activité de location de bennes pour l'évacuation de déchets de chantier.

En mettant à profit ce terrain longtemps inoccupé et fréquemment investi par les gens du voyage, l'opération devait également contribuer à l'amélioration de l'image globale de la ZAL.

L'acquisition devait être réalisée via la SCI AMA, dont Monsieur AIT RAHOU était co-gérant aux côtés de 2 associés.

Depuis, Monsieur AIT RAHOU est devenu l'associé unique de la SCI et les statuts de la société ont été modifiés en conséquence. Toujours intéressé par l'acquisition de la parcelle, Monsieur AIT RAHOU souhaite désormais y développer un autre projet. Il envisage, en effet, d'y faire construire un bâtiment locatif de 1 000 m² environ pour lequel il a déjà plusieurs contacts (messagerie, déstockage, ...).

Ces locaux pourraient accueillir une quinzaine de salariés à terme.

Ce projet plus qualitatif que le précédent ne devrait pas manquer de contribuer à la valorisation de la zone, comme prévu initialement. Une nouvelle délibération doit cependant être prise afin de tenir compte des différentes évolutions du dossier.

La vente pourrait être consentie moyennant le tarif habituellement appliqué aux cessions au profit de promoteurs immobiliers, soit 25 €/m² TVA comprise. Tous les frais (notaire, géomètre, ...) liés à cette transaction seraient à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de France Domaine référencé 2019-895V0083 en date du 28 janvier 2019,

Vu l'avis favorable de Madame le Maire de Wingles en date du 15 mars 2019,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer, avec la SCI AMA, sise 2 ZAL du Pronet à Wingles (62410), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant mise à disposition anticipée du bien ainsi que l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 1 619 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AR n° 362 au cadastre de la commune de Wingles et tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 25 €/m², TVA comprise, et tous frais (notaire, géomètre, ...) à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D006

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Camp de l'innovation Entreprendre Pour Apprendre

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite ainsi organiser un camp de l'innovation visant les élèves des collèges et lycées publics du territoire, en partenariat avec l'association Entreprendre Pour Apprendre, et ce dans le cadre de la stratégie territoriale de promotion de l'initiative ciblant les publics jeunes, inscrite dans le Plan Local de Développement Economique (PLDE) 2015/2020 et le projet de territoire. Cette association nationale spécialiste de la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes travaille en partenariat avec l'Académie de Lille, le Conseil Régional, et de nombreuses fondations via du mécénat de compétences. Leur finalité est de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous, quels que soient le niveau de formation et le parcours scolaire.

Le coût de l'opération s'élèverait à 800 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de régler, à l'association Entreprendre Pour Apprendre Hauts de France, dont le siège social est établi au 7, place Lisfranc, 59700 Marcq en Baroeul, la somme de 800 € pour l'organisation d'un camp de l'innovation.

Autorise le Président à signer, avec cette association, une convention précisant les modalités de partenariat entre les 2 parties signataires.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 800,00 € sont prévus au budget général 2019/fonctionnement/ ligne de crédit 8605.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D007

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Participation de la CALL dans le dispositif régional de l'emploi : Plateforme Proch'Emploi au titre de l'année 2019

Par délibération en date du 24 juin 2013, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est inscrite dans le dispositif : « Plateforme Territoriale pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes » devenu en 2016 Plateforme Proch'Emploi.

Cette plateforme, qui associe les territoires de la CALL et de la CAHC, vise à développer un circuit court entre les entreprises qui cherchent à recruter et les demandeurs d'emploi.

Pour financer ce dispositif, la Région attribue une subvention forfaitaire maximale de 100 000€ par an aux territoires.

Ce souhait fait l'objet d'une convention annuelle précisant les modalités de versement et d'exécutions.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 27/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite auprès du Conseil Régional le financement destiné au fonctionnement de la plateforme Proch'Emploi sur les territoires des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin au titre de l'année 2019.

Autorise le Président à signer les documents et toutes pièces affectées au dispositif Proch'Emploi.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D008

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F.) – Noyelles sous Lens - avenants aux conventions portant sur les parcelles AI 456 et AI 509

Afin de requalifier le centre-ville et d'y développer l'offre en logement social, la commune de Noyelles sous Lens souhaite acquérir les parcelles AI 456 (2 rue Joseph HAY) et AI 509 (91 rue du Général De Gaulle) pour les revendre à un bailleur social.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a donc été sollicitée pour participer financièrement à ces acquisitions au titre du Fonds d'Intervention Foncière et deux conventions financières ont été conclues, chacune le 20 Décembre 2014 et selon les termes suivants :

- Parcelle AI 456 : le coût d'acquisition s'élève à 100 000 €. La participation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (calculée à hauteur de 15% du montant « acquisition et frais », ledit montant plafonné à 22 500 €) est estimée à 15 000 €.
- Parcelle AI 509 : le coût d'acquisition s'élève à 80 000 €. La participation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (calculée à hauteur de 15% du montant « acquisition et frais », ledit montant plafonné à 22 500 €) est estimée à 12 000 €.

Ces acquisitions n'étant pas encore réalisées, alors que la commune confirme ses projets de création de logements sociaux, il est proposé de proroger les conventions pour 2 ans, par voie d'avenants.

Considérant que les demandes de la commune respectent les règles d'intervention et modalités d'octroi du Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F),

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 26/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger chacune des deux conventions financières sus-relatées, jusqu'au 2 décembre 2020, par voie d'avenant.

Autorise le Président à signer lesdits avenants.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant total de 27 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Général /Investissement/Ligne de crédit 6408.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D009

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Avion : Régularisation d'une convention de servitude relative à des ouvrages communautaires d'assainissement situés au droit de parcelles communales

La commune d'Avion envisage de céder, au profit de la SCI Sang et Or, les parcelles référencées section AP n° 260 et AO n° 77 au cadastre de ladite commune. Des canalisations d'assainissement communautaires traversent ces parcelles. A ce jour, aucune convention ne régleme cette servitude.

Afin d'acter la présence de ces ouvrages et d'en garantir l'accès en cas d'intervention sur le réseau, l'établissement intercommunal pourrait :

- soit intervenir à l'acte de transfert de propriété entre le futur propriétaire privé et la commune d'Avion.
- soit conclure la convention de servitude postérieurement à l'acte de vente, les acquéreurs s'y engageant alors expressément dans ce document.

La servitude serait consentie au profit de l'établissement intercommunal à titre gratuit.

Dans l'hypothèse d'une régularisation directe avec le futur propriétaire, tous les frais (notaire, géomètre,) seraient à la charge de l'établissement intercommunal, bénéficiaire de la servitude.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 25/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à régulariser, à titre gratuit, la servitude d'assainissement relative au passage de deux canalisations d'assainissement traversant les parcelles référencées section AP n° 260 et AO n° 77 au cadastre de la ville d'Avion, selon deux possibilités :

- soit en intervenant, en tant que bénéficiaire de la servitude, à l'acte de transfert de propriété entre la commune d'Avion et la SCI Sang et Or.
- soit en signant, postérieurement à la transaction susvisée, directement une convention de servitude avec le futur propriétaire, la SCI Sang et Or, dont le siège social se trouve Centre Technique de la Gaillette – 33 rue Lamendin à Avion.

Tous les frais (notaire, géomètre, ...) liés à l'établissement de cette servitude et consécutifs à la mise en œuvre de la seconde hypothèse seront à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 euros sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : Budget Assainissement /Fonctionnement/Ligne de crédit 1475.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D010

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Noeux-les-Mines : Cession d'ouvrages d'adduction d'eau potable au profit de la commune Délibération modificative

Par délibération en date du 13 novembre 2018, le Bureau Communautaire a autorisé la cession d'ouvrages d'adduction d'eau potable au profit de la commune de Noeux-les-Mines.

Cette cession de biens du Domaine Public Communautaire sera opérée conformément aux articles L3111-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant les cessions et échanges de propriétés publiques relevant du domaine public, entre Personnes Publiques, sans déclassement préalable.

La délibération initiale, visée ci-dessus, fixait le prix de cession desdits ouvrages – listés en annexe – à 214 941,43 €, correspondant au coût supporté par l'établissement intercommunal lors de la réalisation des travaux d'interconnexion permettant l'alimentation de la commune de Noeux-les-Mines en eau potable provenant du SMAEL.

Cependant, ces travaux ayant été en partie financés par une subvention de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 44 779,46 €, il y a lieu de déduire ce montant du prix de cession.

La vente desdits ouvrages serait donc consentie moyennant 1 € symbolique augmenté du coût effectivement supporté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cadre de la réalisation des travaux d'interconnexion susmentionnés, s'élevant à 170 161,97 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 25/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer avec la commune de Noeux-les-Mines, ayant son siège en l'Hôtel de Ville, 101 rue Nationale, Noeux-les-Mines (62290), l'acte de vente des ouvrages repris en annexe.

La cession sera consentie moyennant 1 € symbolique augmenté du coût effectivement supporté par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dans le cadre de la réalisation des travaux d'interconnexion susmentionnés s'élevant à 170 161,97 € (subvention déduite).

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D011

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin relative aux études et travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Avenant n°2

Par délibération du 17 mai 2016, le Conseil a autorisé la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour les études et travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le cadre du BHNS pour un montant prévisionnel de 4 578 319,20 € TTC pour l'assainissement et 1 824 404,40 € TTC pour l'eau potable. L'avenant n°1 portait sur une modification de l'article 5 de la convention relatif à l'occupation du domaine public. En effet, dans le cadre de l'avancement des études relatives au projet, il est apparu intéressant pour une meilleure coordination et rapidité dans l'exécution des travaux que le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle fasse son affaire personnelle des autorisations d'occupation du domaine public en intervenant directement auprès des gestionnaires domaniaux.

Le présent avenant porte sur :

- un dépassement de l'estimation initiale des travaux d'assainissement de 199 773,69 € HT sur une enveloppe de 3 668 525 € HT correspondant en partie à :
 - la découverte d'un ancien dalot d'assainissement traversant la voie BHNS au niveau de la rue Bollaert à Lens et d'une ancienne voûte en briques à l'angle de la rue Défernez et de la rue Kléber à Liévin qui n'avaient pas été répertoriés à remplacer dans l'étude initiale. Ces ouvrages vétustes ont dû être renouvelés.
 - des travaux d'extension du réseau d'assainissement rue Cayet à Sallaumines et des travaux de renouvellement de collecteur rue Montaigne à Liévin non prévus initialement.
- un dépassement de l'estimation initiale des travaux d'eau potable de 372 950,60 € HT sur une enveloppe de 1 447 940 € HT correspondant à une sous-évaluation des travaux de raccordements et de reprises des branchements d'eau potable.
- la nécessité de prévoir une enveloppe pour la révision des prix sur le montant de l'opération en assainissement de 154 491,14 € HT et une enveloppe pour la révision des prix sur le montant de l'opération eau potable de 41 229,51 € HT.

Au vu des éléments ci-dessus énoncés,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 25/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer l'avenant n°2 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 429 000 € TTC en assainissement et 514 000 € TTC en eau potable sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :

- Budget 02 /Investissement/Programme MTVXBHNS-A/Opération 16D09454 TRX ASST dans le cadre du BHNS /Ligne de crédit 4591,
- Budget 04 /Investissement/Programme MTVXBHNS-E /Opération 16D09455 TRX EAU dans le cadre du BHNS /Ligne de crédit 3582.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D012

COHESION TERRITORIALE

Centres culturels : Avances de subventions 2019

Dans le cadre de la compétence culture, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) accompagne et soutient les centres culturels qui développent une politique d'intérêt communautaire. Par délibération du 27 juin 2017, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a validé les critères d'attribution des subventions accordées à ces équipements.

Il est proposé d'octroyer aux centres culturels soutenus par la CALL, une avance au versement de la subvention 2019 égale à 50 % des subventions allouées en 2018.

Le solde de la subvention fera l'objet d'une délibération ultérieure. Les montants attribués seront calculés à l'appui de la grille de critères validée par la délibération susmentionnée.

Les 11 centres culturels : 117 501 € (50 % de la subvention 2018) :

-L'Espace culturel Avionnais :	17 577 €
-L'Espace Léon Delfosse de Billy-Montigny :	1 587 €
-L'Espace François Mitterrand de Bully-les-Mines :	3 078 €
-L'Espace Culturel Ronny Coutteure de Grenay :	15 000 €
-L'Espace Culturel Jacques Prévert de Harnes :	14 800 €
-Le théâtre municipal le Colisée de Lens :	9 047 €
-Le Centre Arc-en-Ciel de Liévin :	15 000 €
-Le Centre Culturel La Ferme Dupuich de Mazingarbe :	10 000 €
-L'Espace Culturel La Gare de Méricourt :	10 000 €
-Le Centre culturel Evasion de Noyelles-sous-Lens :	7 660 €
-La Maison de l'Art et de la Communication de Sallaumines :	13 752 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Mandate le Président pour signer les conventions correspondantes avec les structures reprises ci-dessus, pour leur permettre de poursuivre leurs actions sur le territoire.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 117 501 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : budget 01/fonctionnement/ligne de crédit 4078,

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D013

COHESION TERRITORIALE

Partenariat avec l'association Droit de cité

Depuis de nombreuses années, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est engagée auprès de l'association Droit de Cité, dans le cadre de la politique volontariste de soutien aux centres culturels et aux associations intercommunales à vocation culturelle.

Fin 2015, l'association Droit de Cité a souhaité procéder à une modification de ses statuts et intégrer une représentation des intercommunalités partenaires dans ses instances représentatives. L'association a en outre marqué sa volonté de développer des projets artistiques et culturels en lien avec les intercommunalités.

En 2018, la CALL a signé avec Droit de Cité une convention pluriannuelle d'objectifs couvrant la période 2018 – 2021.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite donner à l'association Droit de Cité les moyens lui permettant de travailler au déploiement de cette convention traitant à la fois de la diffusion, de la création et de l'ingénierie de projets culturels pour l'exercice 2019, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 35 000 € (70 % avance, 30 % solde).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes aux partenariats entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'association Droit de Cité et verser la subvention d'un montant de 35 000 €.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 35 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : budget 01/fonctionnement/ligne de crédit 4078,

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D014

COHESION TERRITORIALE

Partenariat avec Culture Commune Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a signé avec Culture Commune Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais et en collaboration avec l'Etat, la Région des Hauts de France, le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui couvre la période 2015 – 2018 – en cours de renouvellement.

Pour l'année 2019, Culture Commune poursuit son programme de développement culturel dans la pleine continuité de la CPO, cette convention se traduit par une programmation culturelle portant entre autres sur les prestations artistiques, une politique de soutien à la création, l'élaboration de coproductions et l'implication de la Scène Nationale dans de nombreux projets de territoire impliquant les habitants (jeune public, intergénéralité, résidences d'artistes..).

Le déploiement de ces actions dans le cadre de cette convention nécessite le soutien financier de l'ensemble des partenaires. Dans ce cadre, pour la CALL, il est proposé d'accorder à Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais, une subvention d'un montant de 290 000 € au titre de l'année 2019 soit un montant équivalent à celui accordé en 2018.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Alain BAVAY, président de la structure, ne prend pas part au vote)

Autorise le Président à signer les pièces afférentes aux partenariats entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et le Culture Commune-Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais et de verser la subvention d'un montant de 290 000 €.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 290 000 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : budget 01/fonctionnement/ligne de crédit 7015,

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D015

COHESION TERRITORIALE

LENS - Soutien financier au 23ème Salon du Livre Policier - POLARLENS

Du 21 au 24 mars (2 jours ouverts aux scolaires – 2 jours grand public) se déroulera la 23ème édition du salon du livre policier à la halle Bertinchamps de Lens. Cet événement culturel et festif est devenu, au fil des années, un rendez-vous incontournable qui attire un large public issu de l'ensemble de l'Agglomération et bien au-delà.

La notoriété de ce salon s'explique par la participation de nombreux auteurs régionaux et nationaux (plus 70 auteurs) et la richesse de la programmation (ateliers, conférences/débats, projections, enquête...). Ainsi, cet événement contribue chaque année non seulement à mettre en valeur notre territoire auprès des visiteurs extérieurs mais également à développer le goût de la lecture au sein de la population. En outre, elle participe à la mise en réseau des équipements culturels du territoire. Des nouveautés sont également au programme de l'édition 2019 : Une émission « L'heure du crime » avec Jacques PRADEL et en partenariat avec RTL, un partenariat avec le festival Séries-Mania ou encore ouverture du salon à une nouvelle discipline artistique : le théâtre.

Enfin, l'image de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin a été associée à la campagne de communication mise en place par la ville.

Cette manifestation relevant de la politique mise en place depuis plusieurs années par l'agglomération afin de soutenir financièrement celles concourant à la promotion du territoire, il est donc proposé d'accorder une aide financière à la ville de Lens pour l'organisation de cette opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 3 500 € à la ville de Lens pour l'organisation du Salon du Livre Policier POLARLENS.

Autorise le Président à signer avec la ville de Lens toutes les pièces correspondant à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 500 € sont prévus au budget 2019 sur l'imputation : budget 01/fonctionnement/ligne de crédit 6358.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D016

COHESION TERRITORIALE

Dispositif Pays d'art et d'histoire : demande de subventions aux partenaires institutionnels

Pour l'année 2019, les actions développées dans le cadre du dispositif s'articuleront autour des axes suivants :

- Actions d'appropriation auprès de la population : pour exemples et entre autres : Action autour des jardins dans le cadre de l'ERBM avec l'association « Arts et jardin Hauts-de-France », actions de sensibilisation à la Grande Guerre avec un artiste photographe pour des classes de 3e du territoire en lien avec le Département du Pas-de-Calais, actions de sensibilisation des publics dans le cadre du Contrat Local d'éducation artistique,....,
- Evènements et programmation annuelle : pour exemples et entre autres : Printemps de l'Art déco, Bassin Minier en fête, Fête de la Chaine des parcs, Odyssée 2019, temps forts nationaux (ex. Journées européennes du patrimoine), programmation de visites guidées individuels et groupes en collaboration avec l'Office de Tourisme de Lens-Liévin, ...,
- Actions pédagogiques pour les jeunes en temps et hors temps scolaire (élaboration d'outils, d'ateliers, actions en salle et in situ, etc.),
- Editions de brochures selon la charte graphique du réseau : « Parcours » et « Focus » selon l'actualité et les grandes thématiques du territoire et à destination de tous les publics,
- Formations des guides et éductours pour les professionnels et élus du territoire,
- Déploiement de la signalétique Bassin minier Patrimoine mondial sur les sites CALL,
-

Le budget prévisionnel dévolu au dispositif Pays d'art et d'histoire est estimé à 56 000 €. Cette enveloppe est inscrite au budget primitif 2019 suite au vote de l'Assemblée communautaire en date du 18 mars 2019.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires ad hoc pour les projets développés dans le cadre du dispositif Pays d'art et d'histoire au titre de l'année 2019.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subventions.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

COHESION TERRITORIALE

Expérimentation LIV LAB SPORT Partenariat avec Université d'Artois- Laboratoire SHERPA

Dans le cadre de la filière sport qui vise à favoriser l'innovation et la réflexion autour du financement et de l'efficacité des équipements sportifs de proximité, le Ministère des Sports et le CNDS envisagent l'expérimentation de nouveaux lieux de pratique sportive associées à de nouvelles méthodes d'encadrement, les « liv labs sport », intégrant les dernières évolutions technologiques et numériques. Il peut s'agir soit de création d'équipements, soit d'adaptation de lieux existants, pérennes ou mobiles.

Ces équipements visent à informer, diagnostiquer et orienter vers une pratique physique et sportive les populations les plus éloignées de la pratique sportive qui ont pris conscience de la nécessité d'une telle pratique notamment pour des questions de santé et les populations qui n'ont pas d'appétence pour l'activité physique ou qui ne veulent pas être contraintes par des compétitions officielles.

Ces équipements, connectés avec leurs utilisateurs mais aussi entre eux, favoriseront la création d'une communauté d'usagers pour prévenir l'isolement et la perte de motivation (prise en compte du lien social). Pour les pouvoirs publics, l'analyse des données fournies par les liv-labs sport optimisera les politiques publiques du sport.

Considérant l'intérêt de cette démarche, en lien avec les priorités du Territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a déposé en septembre 2018 une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Liv Lab Sport du CNDS afin d'utiliser l'activité physique comme une des modalités pour faire face aux difficultés de santé qui touchent la population et s'inscrire dans un processus d'innovation ouverte associant largement la filière économique du sport dans toutes ses composantes, le milieu associatif sportif, et mettant en avant des lieux d'expérimentation de pratiques tels que la Chaîne des Parcs.

La CALL s'est appuyée sur son cluster Vivalley et un ensemble de partenaires qui articulent leurs compétences, leurs moyens, leurs outils et leurs méthodes de manière complémentaire pour créer des synergies au profit des habitants du territoire.

Le CNDS a fait parvenir à la CALL sa décision de sélection du projet et d'attribution d'une dotation financière de 100 000 euros qui permettra d'affiner le projet dans ses dimensions d'animation et pré-opérationnelles jusqu'au lancement de l'appel à projet définitif.

A ce titre l'Université d'Artois et plus précisément le laboratoire de recherche SHERPA de l'U.F.R. STAPS à Liévin vont conduire une analyse sur un échantillon de population (environ 1000 personnes) d'un quartier repris en périmètre prioritaire de la politique de la ville pour :

- Caractériser les niveaux d'activité physique des populations de ces territoires en utilisant les questionnaires et les actimètres.
- Evaluer la santé et le bien-être physiques, psychologiques et sociaux des populations.
- Identifier les freins socio-culturels et économiques à la pratique physique.

- Mesurer les niveaux de motivation pour l'activité physique. Cette thématique sera traitée en partenariat avec l'institut Cognition, laboratoire de recherche partenaire à Talence et permettra d'une part de caractériser l'engagement des personnes dans la reprise d'une activité physique et d'autre part de porter une analyse spécifique sur les séniors et le sport. Afin que ces travaux puissent être menés à bien sur une durée de 9 mois il vous est proposé de conclure avec l'Université d'Artois une convention de recherche qui permettra la mobilisation des ressources propres du laboratoire SHERPA (chercheurs, doctorants, étudiants et direction de projet) moyennant le versement d'une contribution financière s'élevant à 50 000 euros.

Vu la décision d'attribution du CNDS d'une subvention d'un montant prévisionnel de 100 000 euros pour le projet Liv Lab Sport en date du 13/12/2018,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 28/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de recherche à intervenir avec le laboratoire SHERPA, de l'Université d'Artois – UFR STAPS de Liévin pour la mise en œuvre d'un programme d'études lié à l'expérimentation Liv LAb sport.

Précise que les crédits de recette d'un montant de 100 000 € seront inscrits au BP 2019 du budget général sur la ligne de crédit 10012 et que les crédits de dépenses d'un montant de 100 000 € seront inscrits au BP 2019 du budget général sur la ligne de crédit 10013.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D018

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Autorisation de signature de marchés Affaires E13000, E13700, E09501 et E09502

Il est rappelé que la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN a lancé des consultations relatives aux affaires suivantes :

Affaire n° E13000 : travaux d'assainissement et d'eau potable des rues Danton, Parmentier, Salengro, Tréhoux et Camus à Billy-Montigny.

Affaire n° E13700 : travaux d'assainissement et d'eau potable de la cité Schweitzer à Liévin.

Affaire n° E09501 : travaux d'assainissement de la rue Delory à Vendin le Vieil.

Affaire n° E09502 : travaux d'eau potable de la rue Delory à Vendin le Vieil.

dont le détail est repris dans le tableau ci-annexé.

La Commission d'appel d'offres, après s'être réunie le 7 mars 2019 a décidé de désigner les titulaires des marchés et des lots correspondants repris ci-dessus.

Après avoir pris connaissance des marchés susmentionnés et des attributaires de chacun des marchés et des lots respectifs, des éléments figurant aux actes d'engagement, et constaté leur conformité avec les Dossiers de Consultation des Entreprises, au regard des crédits inscrits,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 28/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer les marchés et les lots des marchés susmentionnés, avec les entreprises, selon le tableau ci-annexé.

Précise que les crédits paiement nécessaires, d'un montant de 695 234,00 € TTC en assainissement et 350 000,00 € TTC en eau potable sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :

- Budget 02 /Investissement/Programme MGOP-ASS/Opération 18D11329 BILLY-MONTIGNY RUES DANTON ET PARMENTIER /Ligne de crédit 4711,
- Budget 04 /Investissement/Programme MGOP-EAU/Opération 18D11261 BILLY-MONTIGNY QUARTIER DU VIEUX BILLY/ Ligne de crédit 3643,

Précise que les crédits paiement nécessaires, d'un montant de 938 286,00 € TTC en assainissement et 500 000 € TTC en eau potable sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :

- Budget 02 /Investissement/Programme MGOP-ASS/Opération 18D11334 LIEVIN CITE SCHWEITZER /Ligne de crédit 4711
- Budget 04 /Investissement/Programme MGOP-EAU/Opération 18D11266 LIEVIN CITE SCHWEITZER / Ligne de crédit 3643

- 2 -

Précise que les crédits paiement nécessaires, d'un montant de 2 000 000 € TTC en assainissement et 400 000 € TTC en eau potable sont prévus au budget 2019 sur l'imputation :

- Budget 02 /Investissement/Programme MGOP-ASS/Opération 11D03404 VENDIN RUES SALENGRO ET DELORY /Ligne de crédit 3210
- Budget 04 /Investissement/Programme MGOP-EAU/Opération 11D03414 VENDIN RUES SALENGRO ET DELORY/ Ligne de crédit 2109

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D019

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Groupement de commandes pour la réalisation d'une étude de gouvernance, modélisation et recherche de modèle économique du projet de turbine de l'éco transition

La mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation.

Compte tenu d'un besoin commun entre le Pôle Métropolitain de l'Artois, la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Lys Romane et la Région Hauts de France, portant sur la réalisation d'une étude relative à la turbine de l'éco transition, il a été proposé la création d'un groupement de commandes, en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Le Pôle Métropolitain de l'Artois sera le coordonnateur du groupement. En application de l'article L 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, le Pôle Métropolitain de l'Artois est chargé de signer et de notifier le marché. Après notification du marché public, chaque membre du groupement aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne, en application de l'article 28 III alinéa 2, de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le groupement de commandes sera lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux Marchés Publics.

Le marché sera passé pour une durée de 3 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 28/02/2019

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre le Pôle Métropolitain de l'Artois, la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN, la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin, la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Lys Romane et la Région Hauts de France.

Autorise le Président à assurer de la bonne exécution du marché pour la partie qui le concerne.

Décide d'affecter un montant de 42 000 € TTC à la réalisation de l'étude, qui sera versé au PMA.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 42 000€ sont prévus au budget 2019 sur l'imputation 10005.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix huit mars à 17 H 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 5 février et 8 mars 2019 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 5 représentés sur 35 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 5

Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Dominique ROBILLART, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Bernard OGIEZ à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur André KUCHCINSKI

Absent(s) excusé(s) : 3

Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN

21, rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex
Tél. // 03 21 790 790
Fax // 03 21 790 799
contact@agglo-lenslievin.fr
www.agglo-lenslievin.fr

B180319_D020

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des effectifs

Le Président informe l'Assemblée

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de régulariser le tableau des effectifs compte-tenu des recrutements à prévoir,

Vu le tableau des effectifs,

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires,

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire, à compter du 19 mars 2019 :

Création :

- 2 postes Attaché principal,
- 1 poste Ingénieur principal.

Fait en séance les jour et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.